

Championnats Suisses

Duathlon

&

Duathlon de Romandie

30 août 2020

Apples



GUIDE TECHNIQUE

SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
PROGRAMME	4
EMPLACEMENTS ET LOGISTIQUES	5
PARCOURS COURSE À PIED	6
PARCOURS VÉLO	7
ZONE DE TRANSITION	8
CATÉGORIES	10
FINANCE D'INSCRIPTION.....	10
RÈGLEMENT	11

INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Date	Dimanche 30 août 2020
Type	Championnats Suisse Duathlon (10km, 43km, 7km) Duathlon de Romandie (10km, 43km, 7km) Championnats Suisse Duathlon Youth & Juniors (6.6km, 21.5km, 3.3km)
Lieu	Apples – Salle Polyvalente du Léman. En Crochet, 1143 Apples. (15 minutes de la sortie d'autoroute de Morges)
Organisation	Final6
Personne de contact	Français : Johny GASSER - 078 694 99 94- johny.gasser@final6.ch English : Nick SMITH – 076 365 11 04 – nick.smith@final6.ch
Chronométrage et classements	ChronoRomandie www.chronoromandie.com (chronometrage live)
Inscriptions	Chronoromandie - www.chronoromandie.com <u>Jusqu'au mercredi 26 août (date paiement faisant foi), ou dès que le nombre maximum de participants est atteint 200.</u> Pas de inscriptions sur place.
Classe	CS Suisses : National Duathlon de Romandie : Régional.

PROGRAMME	
Remise des transpondeurs et inscriptions sur place	Salle Polyvalente du Léman. En Crochet, 1143 Apples. Le numéro et le transpondeur doivent être retournés à l'inscription après le cours.
Course Championnat Suisses adultes « licenciés »	12h00 Prise des dossards dès 13h30 Fermeture des inscription 12h30 Ouverture zone de transition
Course Championnat Suisses Youth & Juniors « licenciés »	14h15 Fermeture zone de transition 14h30 Départ CS hommes 14h32 Départ CS femmes
Duathlon de Romandie populaire & relais drafting non autorisé	14h34 Départ CS Youth & Juniors 14h36 Départ hommes populaire & Relais 14h36 Depart Femmes Populaire 18h00 Resultats provisoire 18h30 Resultats final
Cérémonies protocolaires 	18h45 Salle Polyvalente du Léman.

EMPLACEMENTS ET LOGISTIQUES	
Vestiaires/douches	Salle Polyvalente du Léman. En Crochet, 1143 Apples.
Parking	P1 : Salle Polyvalente du Léman. En Crochet, 1143 Apples. Les parkings sont prévus uniquement pour le parcage des véhicules.
Dossards	Salle Polyvalente du Léman. En Crochet, 1143 Apples.
Restauration	Pâtes, saucisses, sandwiches, pâtisseries et boissons non alcoolisées : Salle Polyvalente du Léman. En Crochet, 1143 Apples.
Premiers secours	Samaritains + 1 infirmière Salle Polyvalente du Léman. En Crochet, 1143 Apples.
Nous vous demandons de respecter les autres usagers de la route, ainsi que	



PARCOURS COURSE À PIED 3.33 km boucle (Run 1 = 10.08km, Run 2 = 6.72km)

Lors de vos reconnaissances, **NE PAS PASSER PAR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES DANS APPLÈS**. Vous pouvez passer par la route principale. Passage autorisé que 30 Aout 2020 dès 12h00.



Zone de transition
Départ & arrivée

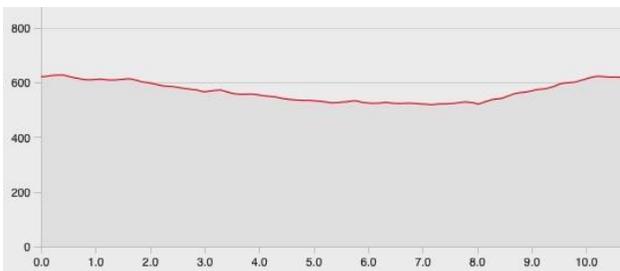
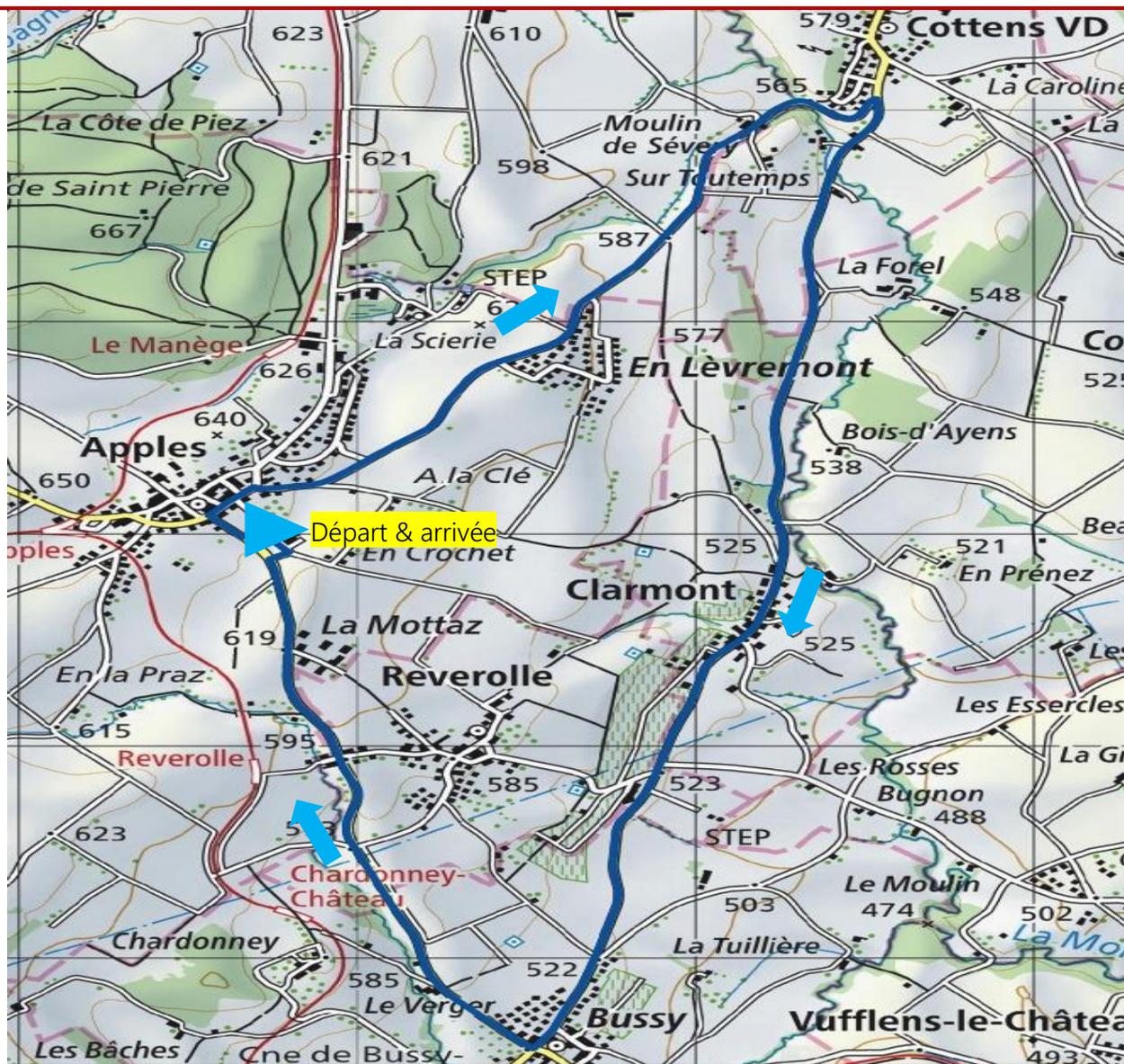
[Parcours visible online sur SuisseMobile](#)

Distance (Boucle): 3.36km

Dénivellé ↗ : 83m

Terrains : Routes, routes bétonnées, chemins agricoles de pierres et terre, un champ.

PARCOURS VÉLO – 10.71km Boucle (4 tours = 42.84km)



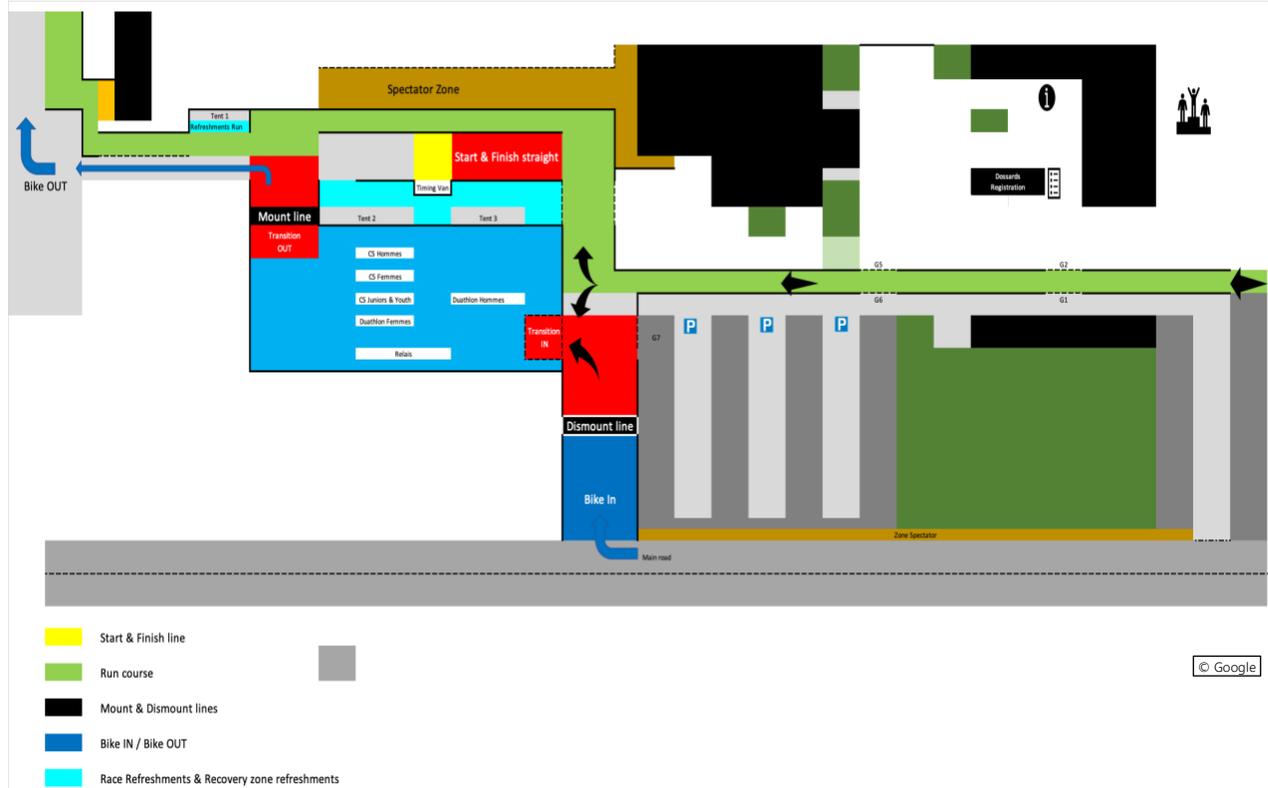
[Parcours visible online sur SuisseMobile](#)

Distance (Boucle) : 10.71 km

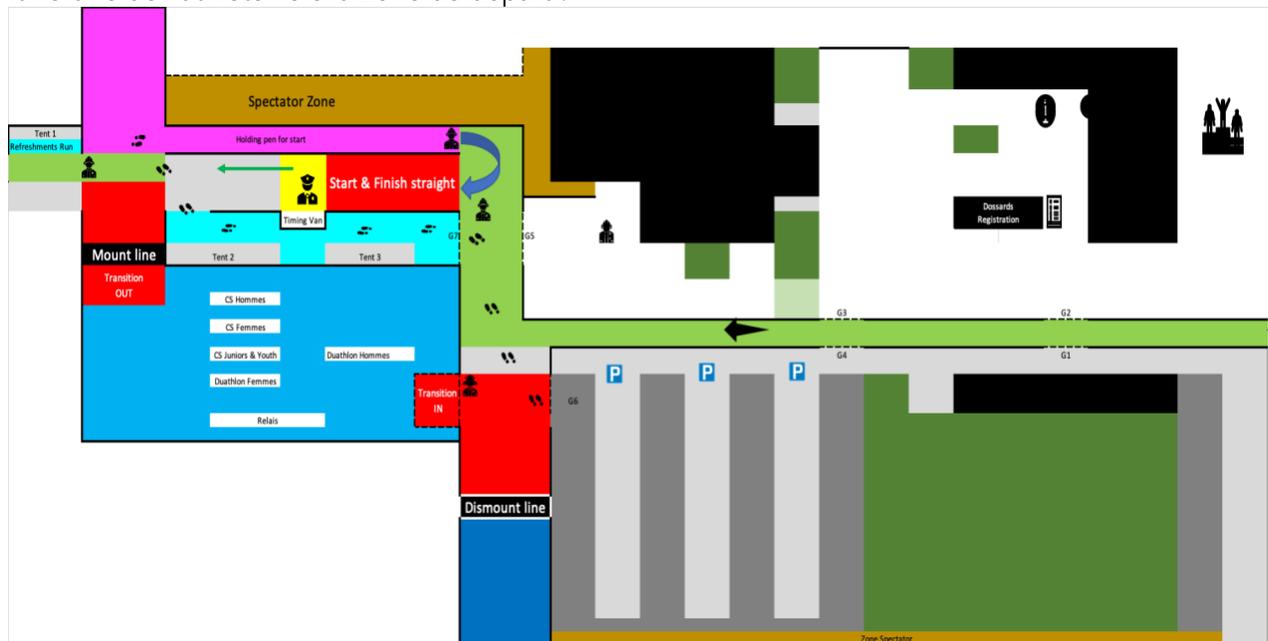
Dénivellé ↗ : 146m

Parcours vallonné sur routes ouvertes à la circulation, **LCR applicable**

ZONE DE TRANSITION



Itinéraire de l'athlète vers la zone de départ :



Littering area	
<p>Zone de collecte Littering area</p>	<p>La zone de collecte sera clairement indiquée par les indicateurs ci-dessous</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div>

CATÉGORIES		FINANCE D'INSCRIPTION
<p>Inscription en ligne jusqu'au Mercredi 26 août (date paiement faisant foi) Inscription sur place jusque 60 minutes avant le départ de la course (+CHF20)</p>		
<p>Championnats Suisses adultes (Licenciés)</p> <p>Distances : 10km, 43km, 6.6km</p>	<p>Championnats Suisses adultes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elite M/F • U23 M/F (20-23, 1997 à 2000) • 20 à 34 ans Catégorie d'âge M20-34/F20-34 • 35 à 44 ans Catégorie d'âge M35-44/F35-44 • 45 à 54 ans Catégorie d'âge M45-54/F45-54 • 55 + Catégorie d'âge M55+ /F55+ 	<p>CHF60.-</p>
<p>Duathlon de Romandie</p> <p>Distances : 10km, 43km, 6.6km</p>	<p>Duathlon de Romandie - Populaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 à 19 ans Juniors M18-19/F18-19 • 20 à 34 ans Catégorie d'âge M20-34/F20-34 • 35 à 44 ans Catégorie d'âge M35-44/F35-44 • 45 à 54 ans Catégorie d'âge M45-54/F45-54 • 55 à 64 ans Catégorie d'âge M55-64/F55-64 • 65 ans et plus Catégorie d'âge M65+/F65+ <p>Duathlon de Romandie - Relais (2 personnes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • DRF - Relais féminin • DRM – Relais masculin • DMI – Relais Mixte • DRE – Relais Entreprise 	<p>Individuel CHF70.-</p> <p>Relai : CHF100.-</p>
<p>Championnats Suisses youth & juniors (Licenciés)</p> <p>Distances : 6.6km, 21.5km, 3.3km</p>	<p>Championnats Suisses youth & juniors</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 à 17 ans Jeunesse M16-17/F16-17 • 18 à 19 ans Juniors M18-19/F18-19 	<p>Individuel CHF60</p>
<p>Le nombre de places est limité à 200. Lorsque le nombre maximum est atteint, les inscriptions seront fermées.</p>		
<p>Cérémonies protocolaires Les 3 premiers de chaque catégorie sont appelés sur le podium et gagnent un prix</p>		

RÈGLEMENT**Art 1 Introduction**

En prenant le départ, le coureur confirme :

- a. avoir lu, compris et approuvé sans réserve le présent règlement;
- b. avoir accepté les risques d'accident, liés à la pratique du duathlon en compétition;
- c. avoir pris toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que sa santé ne sera pas mise en danger par la pratique intense de sport;
- d. être couvert par une assurance responsabilité civile (« RC ») et d'une assurance accident qui n'exclut pas la pratique du duathlon en compétition de ses prestations;
- e. qu'il respectera la loi sur la circulation routière en tout temps, en particulier il roulera exclusivement sur la voie de droite de la chaussée, y compris dans les virages et giratoires, et qu'il accordera la priorité aux autres usagers de la route lorsqu'il y a lieu;
- f. qu'il respectera les directives des représentants de l'organisateur en tout temps
- g. que l'organisateur et ses représentants ne peuvent être tenu responsable en cas d'accident, chute, perte, vol, dégât ou autre préjudice;
- h. qu'il autorise l'utilisation et la diffusion de photographies prises durant la course dans des publications liées aux sports.
- i. qu'il autorise l'utilisation de photographies prises durant avant, pendant et après l'épreuve pour la promotion d'événements sportifs ou pour illustrer des articles dans les journaux ou site webs.

Art 2 Sécurité

- a. La sécurité doit rester la priorité de tous les participants à chaque instant.
- b. Les courses se déroulent sur des routes ouvertes aux autres usagers de la route. Tous les participants sont donc soumis à loi sur la circulation routière. Ils veillent en particulier :
 - à rester sur le côté droit de la route, y compris dans les virages et giratoires
 - à respecter les priorités, et
 - à appliquer les instructions de l'organisateur et ses représentants.
- c. Le port d'un casque cycliste homologué est obligatoire durant l'intégralité du parcours vélo.
- d. Les coureurs doivent être présents sur la ligne de départ 5 minutes avant le départ pour le briefing de sécurité
- e. Les voitures suiveuses sont interdites
- f. Les coureurs n'ont pas le droit de recevoir d'assistance technique ni de ravitaillement. Des dérogations sont possibles en cas de circonstances exceptionnelles. L'assistance externe devra être validée par le comité de course.

Art 3 Conditions de participation

- a. La compétition est ouverte à tous les coureuses et coureurs qu'ils soient licenciés, ou pas, dès l'âge de 16 ans.
- b. Les mineurs non-licenciés doivent présenter une décharge signée par au moins un représentant légal lors du retrait des dossards.

Art 4 Matériel

- a. Seules les bicyclettes conformes aux règlements de Swiss Triathlon sont admises. Les vélos couchés, vélos à pignon fixe, vélos pliants et les vélos équipés d'une assistance de propulsion (ex. moteur électrique) ne sont pas autorisés.

Art 5 Course

- a. La course est au format « drafting non-autorisé ». Il doit y avoir 10m de distance entre chaque coureurs lors de la course cycliste.
- b. Le Comité d'organisation met à la disposition des coureurs le parcours avant le jour de la course. Des changements de parcours sont possibles.
- c. Le jour de la course, le Comité confirme le parcours exact et définitif
- d. Les coureurs doivent étudier le parcours et le connaître.
- e. Pour rappel, les parcours sont tracés sur des routes ouvertes à la circulation. Les coureurs doivent respecter la loi sur la circulation et prendre toutes les mesures utiles pour éviter des accidents, de se mettre en danger ou de mettre en danger des tiers.

Art 6 Classement

- a. Il n'y a pas de coureurs classés ex-aequo, sauf circonstances exceptionnelles.
- b. Les réclamations doivent être faites auprès du comité d'organisation de l'épreuve au plus tard quinze minutes après l'affichage des classements au bureau de course.
- c. Les 3 premiers de chaque catégorie sont tenus de participer à la cérémonie protocolaire. Les absents seront privés de leurs prix.

Art 7 Chronométrages et dossards

- a. Le chronométrage est effectué par ChronoRomandie, à l'aide de transpondeur.
- b. Les coureurs doivent placer les transpondeurs selon les indications fournies par les chronométreurs.
- c. Les coureurs doivent rendre le transpondeur et leur dossard dans les plus brefs délais après la course, y compris en cas d'abandon. Les transpondeurs qui n'auront pas été rendus seront facturés.
- d. Les dossards doivent être fixés sur le bas du dos (lors de la course vélo et sur l'avant pour la course à pied. Les dossards doivent être visibles en tout temps lors de la course.

Art 8 Comportement et sanctions

- a. Un comportement exemplaire envers les autres coureurs, les autres usagers de la route, les habitants, les spectateurs ainsi que les organisateurs et leurs représentants est attendu de tous les participants, en tout temps.
- b. Les participants veilleront à ne pas uriner sur la voie publique ou sur des propriétés privées. Ils ne jetteront leurs déchets (y compris emballage de ravitaillement tel que gel, barre énergétique, etc.) que dans des poubelles prévues à cette effet. Les contravenants pourront être contraint d'aller récupérer leurs déchets avant d'être autorisé à continuer leur course ou de prendre le départ.
- c. Les organisateurs sont habilités à prononcer des pénalités et/ou des sanctions en cas d'infraction au présent règlement, allant jusqu'à l'exclusion d'un coureur.

Art 9 Cas non prévus

- a. Pour les cas non prévus, les [règlements Swiss Triathlon sont applicables](#), ou le Comité est habilité à prendre les décisions requises.

